



Plus value sur succession

Par louise45

Bonsoir

Nous avons hérité d'un bien immobilier de mes beaux parents au décès de ces derniers que nous avons en nu propriété depuis 3 ans.

Si nous le vendons la plus value se calcule comment? A partir de quelle valeur? De la valeur indiquée lors de la donation partage il y a 3 ans? Merci

Par Rambotte

Bonjour.

A priori, vous n'avez pas hérité de vos beaux-parents, seul votre époux a hérité, avec son éventuelle fratrie? Vous ne vendrez pas le bien, c'est votre époux qui vendra.

Si votre époux a reçu le bien par fractions, il y aura une date d'acquisition par fraction, et une date de vente.

La plus value pour chaque fraction est la différence entre le prix de vente de la fraction (diminuée de certains frais) et le prix d'acquisition de la fraction (augmentée de certains frais). Pour chaque fraction, il y a un abattement pour durée de détention.

Mais si votre époux a reçu le bien par donation-partage des deux parents, il n'y a qu'une seule date d'acquisition.

Par louise45

Oui bien sûr! J'ai mis nous mais il s'agit de mon conjoint seul.

Il a bien eu seul ce bien en donation partage. Chaque enfant a eu un bien immobilier il y a 3 ans